

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Dental Model Water Washable

Numéro de la version: SDS 1.0 Date d'établissement: 2024.10.08

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Marque commerciale Dental Model Water Washable

Numéro d'enregistrement (REACH) non pertinent (mélange)

Identifiant unique de formulation (UFI) 09ES-615K-S00E-VKP1

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes. résine d'impression 3D

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

AprintaPro GmbH Gutheil Schoder Gasse 17 1230 Wien Autriche

Téléphone: +43 1 997809410 e-mail: office@aprintapro.com Site web: https://www.aprintapro.com

e-mail (personne compétente) office@aprintapro.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence +43 1 997809410

Ce numéro de téléphone est uniquement disponible aux heures de

bureau suivantes: lun. au ven. 08:00 à 16:00 h

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Rubrique	Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
3.2	corrosion cutanée/irritation cutanée	2	Skin Irrit. 2	H315
3.3	lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux	2	Eye Irrit. 2	H319
3.4\$	sensibilisation cutanée	1	Skin Sens. 1	H317
4.1A	dangereux pour le milieu aquatique - danger aigu	1	Aquatic Acute 1	H400
4.1C	dangereux pour le milieu aquatique - danger chro- nique	2	Aquatic Chronic 2	H411

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

Les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Un déversement et l'eau d'extinction peuvent causer une pollution des cours d'eau.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

- Mention d'avertissement attention
- Pictogrammes

GHS07, GHS09





selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Dental Model Water Washable

Numéro de la version: SDS 1.0 Date d'établissement: 2024.10.08

- Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P261 Éviter de respirer les aérosols. P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever

les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rin-

cer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

- Composants dangereux pour l'étiquetage

(octahydro-4,7-methano-1H-indenediyl)bis(methylene) diacrylate, 7,7,9(or 7,9,9)-trimethyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexade-cane-1,16-diyl bismethacrylate, oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine, méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de ≥ 0,1%.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de ≥ 0,1%.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

3.2 Mélanges

Description du mélange

Nom de la substance	Ident	ificateur	%M	Classification selon SGH
Polyethylene glycol 400 diacrylate	No CAS	26570-48-9	50 – < 75	Eye Irrit. 2 / H319
(octahydro-4,7-methano-1H- indenediyl)bis(methylene) diacrylate	No CAS	42594-17-2	10-<25	Skin Sens. 1B / H317 Aquatic Chronic 2 / H411
7,7,9(or 7,9,9)-trimethyl-4,13-dioxo-3,14- dioxa-5,12-diazahexadecane-1,16-diyl bis- methacrylate	No CAS	72869-86-4	10-<25	Skin Sens. 1B / H317 Aquatic Acute 1 / H400 Aquatic Chronic 2 / H411
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	No CAS	868-77-9	10-<25	Skin Irrit. 2 / H315 Eye Irrit. 2 / H319 Skin Sens. 1 / H317
oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthyl- benzoyl)-phosphine	No CAS	162881-26-7	< 2	Skin Sens. 1A / H317 Aquatic Acute 1 / H400 Aquatic Chronic 4 / H413
Polymer mit quaternisierten Ammonium- gruppen	No CAS	1431957-88-8	< 2	Aquatic Acute 1 / H400 Aquatic Chronic 1 / H410

Nom de la substance	Limites de concentrations spécifiques	Facteurs M	ETA	Voie d'exposition
oxyde de phényle et de bis(2,4,6- triméthylbenzoyl)-phosphine	-	facteur M (ai- guë) = 10	-	



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Dental Model Water Washable

Numéro de la version: SDS 1.0 Date d'établissement: 2024.10.08

Remarques

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Dans les cas de l'irritation des voies respiratoires consulter un médecin. Fournir de l'air frais.

Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

RUBRIQUE 5 - Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

L'eau pulvérisée, Poudre BC, Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Oxydes azotés (NOx), Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé. En cas de déversement dans un cours d'eau ou égout, en informer l'autorité responsable.



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Dental Model Water Washable

Numéro de la version: SDS 1.0 Date d'établissement: 2024.10.08

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). Recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières
 Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Compatibilités en matière de conditionnement
 Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon ADR).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail) cette information n'est pas disponible

	DNEL pertinents des composants						
No CAS	Effet	Seuil d'exposi- tion	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition		
72869-86-4	DNEL	3,3 mg/m³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques		
72869-86-4	DNEL	1,3 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques		
868-77-9	DNEL	4,9 mg/m³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques		
868-77-9	DNEL	1,3 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques		



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Dental Model Water Washable

Numéro de la version: SDS 1.0 Date d'établissement: 2024.10.08

	PNEC pertinents des composants						
No CAS	Effet	Seuil d'exposi- tion	Organisme	Milieu de l'environne- ment	Durée d'exposition		
42594-17-2	PNEC	1,6 ^{µg} / _I	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)		
42594-17-2	PNEC	0,16 ^{µg} / _I	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)		
42594-17-2	PNEC	10 ^{mg} / _l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)		
42594-17-2	PNEC	0,658 ^{mg} / _{kg}	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)		
42594-17-2	PNEC	0,066 ^{mg} / _{kg}	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)		
42594-17-2	PNEC	0,131 ^{mg} / _{kg}	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)		
72869-86-4	PNEC	0,01 ^{mg} / _l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)		
72869-86-4	PNEC	0,001 ^{mg} / _l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)		
72869-86-4	PNEC	3,61 ^{mg} / _l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)		
72869-86-4	PNEC	4,56 ^{mg} / _{kg}	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)		
72869-86-4	PNEC	0,46 ^{mg} / _{kg}	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)		
72869-86-4	PNEC	0,91 ^{mg} / _{kg}	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)		
868-77-9	PNEC	0,482 ^{mg} / _l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)		
868-77-9	PNEC	0,482 ^{mg} / _l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)		
868-77-9	PNEC	10 ^{mg} / _l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)		
868-77-9	PNEC	3,79 ^{mg} / _{kg}	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)		
868-77-9	PNEC	3,79 ^{mg} / _{kg}	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)		
868-77-9	PNEC	0,476 ^{mg} / _{kg}	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)		

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau

- Protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- Type de matière
 - Nitrile
- Épaisseur de la matière
 - ≥0,35mm
- Délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant
 - >60 minutes (perméation: niveau 3)
- Mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Demi-masque filtrant (EN 149). P1 (filtre au moins 80 % des particules atmosphériques, code couleur: blanc).

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Dental Model Water Washable

Numéro de la version: SDS 1.0 Date d'établissement: 2024.10.08

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique liquide

Couleur selon la fiche de produit

OdeurcaractéristiquePoint de fusion/point de congélationnon déterminéPoint d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition>168 °C à 101,3 kPa

Inflammabilité cette matière est combustible, mais elle ne s'enflamme pas facile-

ment

Limites inférieure et supérieure d'explosion non déterminé

Point d'éclair non déterminé

Température d'auto-inflammabilité 375 °C (température d'inflammation spontanée des liquides et des

gaz)

Température de décomposition non pertinent

(Valeur de) pH 6-8 (en solution aqueuse: $100 \, \text{mg/}_{\text{cm}^3}$, $25 \, ^{\circ}\text{C}$)

Viscosité cinématique non déterminé
Solubilité(s) non déterminé

Coefficient de partage

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) cette information n'est pas disponible

Pression de vapeur 0,08 hPa à 20 °C

Densité et/ou densité relative

Densité 1,1 ^g/_{cm³}

Densité de vapeur relative des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles

Caractéristiques des particules non pertinent (liquide)

9.2 Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

classes de danger selon SGH (dangers physiques): non pertinent

Autres caractéristiques de sécurité

Classe de température (UE selon ATEX)

T2 (température de surface maximale admissible sur l'équipement:

300°C)

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

En cas de chauffage:

Polymérisation exothermique

En cas d'exposition à la lumière:

Polymérisation exothermique.

10.2 Stabilité chimique

Voir en bas "Conditions à éviter".

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4 Conditions à éviter

Rayonnement UV/la lumière naturelle.



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Dental Model Water Washable

Numéro de la version: SDS 1.0 Date d'établissement: 2024.10.08

10.5 Matières incompatibles

Comburants, Réducteurs

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

Corrosion/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

11.2 Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1 Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aquatique (aiguë) des composants						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'expo- sition	
(octahydro-4,7-methano-1H- indenediyl)bis(methylene) diacrylate	42594-17-2	LC50	1,65 ^{mg} / _l	poisson	96 h	
(octahydro-4,7-methano-1H- indenediyl)bis(methylene) diacrylate	42594-17-2	EC50	6,19 ^{mg} / _l	invertébrés aquatiques	24 h	
(octahydro-4,7-methano-1H- indenediyl)bis(methylene) diacrylate	42594-17-2	ErC50	1,6 ^{mg} / _l	algue	72 h	
7,7,9(or 7,9,9)-trimethyl-4,13-dioxo-3,14- dioxa-5,12-diazahexadecane-1,16-diyl bismethacrylate	72869-86-4	LC50	10,1 ^{mg} / _l	poisson	96 h	



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Dental Model Water Washable

Numéro de la version: SDS 1.0 Date d'établissement: 2024.10.08

Toxicité aquatique (aiguë) des composants						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'expo- sition	
7,7,9(or 7,9,9)-trimethyl-4,13-dioxo-3,14- dioxa-5,12-diazahexadecane-1,16-diyl bismethacrylate	72869-86-4	EC50	>1,2 ^{mg} / _l	invertébrés aquatiques	48 h	
7,7,9(or 7,9,9)-trimethyl-4,13-dioxo-3,14- dioxa-5,12-diazahexadecane-1,16-diyl bismethacrylate	72869-86-4	ErC50	>0,68 ^{mg} / _I	algue	72 h	
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	868-77-9	LC50	>100 ^{mg} / _l	poisson	96 h	
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	868-77-9	EC50	380 ^{mg} / _I	invertébrés aquatiques	48 h	
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	868-77-9	ErC50	836 ^{mg} / _I	algue	72 h	
oxyde de phényle et de bis(2,4,6-trimé- thylbenzoyl)-phosphine	162881-26-7	LC50	>90 ^{µg} / _I	poisson	96 h	
oxyde de phényle et de bis(2,4,6-trimé- thylbenzoyl)-phosphine	162881-26-7	EC50	>1.175 ^{µg} / _l	invertébrés aquatiques	48 h	
oxyde de phényle et de bis(2,4,6-trimé- thylbenzoyl)-phosphine	162881-26-7	ErC50	>260 ^{µg} / _I	algue	72 h	

Toxicité aquatique (chronique) des composants						
No CAS Effet Valeur Espèce Durée d'exposition						
868-77-9	EC50	90,1 ^{mg} / _l	invertébrés aquatiques	21 d		
868-77-9	LC50	>100 ^{mg} / _l	invertébrés aquatiques	21 d		
162881-26-7	EC50	>100 ^{mg} / _I	micro-organismes	3 h		

12.2 Persistance et dégradabilité

Processus de la dégradabilité des composants						
No CAS	Processus	Vitesse de dégra- dation	Temps	Méthode	Source	
42594-17-2	disparition de l'oxygène	28 %	28 d		ECHA	
72869-86-4	formation de dioxyde de carbone	22 %	28 d		ECHA	
162881-26-7	formation de dioxyde de carbone	1 %	29 d		ECHA	

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

Potentiel de bioaccumulation des composants					
No CAS	FBC	Log KOW	DBO5/DCO		
42594-17-2	6,17	4,54 (valeur de pH: 7,3)			
72869-86-4		3,39 (20 °C)			
868-77-9		0,42 (25 °C)			
162881-26-7	<5	5,8 (valeur de pH: 8,3, 22 °C)			

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément aux résultats de son évaluation, cette substance n'est pas une substance PBT ou vPvB. Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de \geq 0,1%.



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Dental Model Water Washable

Numéro de la version: SDS 1.0 Date d'établissement: 2024.10.08

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de $\geq 0.1\%$.

12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR). Des emballages complètements vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

Remarques

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1	Numéro ONU	ou numéro	d'identification
------	------------	-----------	------------------

ADR/RID/ADN UN 3082
Code IMDG UN 3082
OACI-IT UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNE-

MENT, LIQUIDE, N.S.A.

Code IMDG ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

OACI-IT Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

Nom technique (composants dangereux) (octahydro-4,7-methano-1H-indenediyl)bis(methylene) diacrylate,

7,7,9(or 7,9,9)-trimethyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexade-

cane-1,16-diyl bismethacrylate

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN 9
Code IMDG 9
OACI-IT 9

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN III
Code IMDG III
OACI-IT III

14.5 Dangers pour l'environnement dangereux pour le milieu aquatique

Matières dangereuses pour l'environnement (environnement quatique) (octahydro-4,7-methano-1H-indenediyl)bis(methylene) diacrylate, 7,7,9(or 7,9,9)-trimethyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexade-

cane-1,16-diyl bismethacrylate

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Les dispositions concernant les marchandises dangereuses (ADR) devront être aussi respectées à l'intérieur de ses installations.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Dental Model Water Washable

Numéro de la version: SDS 1.0 Date d'établissement: 2024.10.08

14.8 Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN) - Informations supplémentaires

Code de classification Me

Étiquette(s) de danger 9, poisson et arbre

Dangers pour l'environnement oui (dangereux pour le milieu aquatique)

Dispositions spéciales (DS) 274, 335, 375, 601

Quantités exceptées (EQ)E1Quantités limitées (LQ)5 LCatégorie de transport (CT)3Code de restriction en tunnels (CRT)-Numéro d'identification du danger90

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - Informations supplémentaires

Polluant marin oui (dangereux pour le milieu aquatique) ((octahydro-4,7-methano-1H-

indenediyl)bis(methylene) diacrylate)

Étiquette(s) de danger 9, poisson et arbre



Dispositions spéciales (DS) 274, 335, 969

Quantités exceptées (EQ)E1Quantités limitées (LQ)5 LEmSF-A, S-FCatégorie de rangement (stowage category)A

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - Informations supplémentaires

Dangers pour l'environnement oui (dangereux pour le milieu aquatique)

Étiquette(s) de danger 9, poisson et arbre



Dispositions spéciales (DS) A97, A158, A197, A215

Quantités exceptées (EQ) E1
Quantités limitées (LQ) 30 kg

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

Restrictions selon REACH, Annexe XVII

Substances dangereuses avec restrictions (REACH, Annexe XVII)					
Nom de la substance	Nom selon l'inventaire	No CAS	No		
Dental Model Water Washable	ce produit répond aux critères de classification conformé- ment au Règlement no 1272/2008/CE		3		



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Dental Model Water Washable

Numéro de la version: SDS 1.0 Date d'établissement: 2024.10.08

Substances dangereuses avec restrictions (REACH, Annexe XVII)			
Nom de la substance	Nom selon l'inventaire	No CAS	No
oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phos- phine	substances contenues dans les encres de tatouage et les maquillages permanents		75
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	substances contenues dans les encres de tatouage et les maquillages permanents		75

Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV) / SVHC - liste des candidats

aucun des composants n'est énuméré

Directive Seveso

	2012/18/UE (Seveso III)				
I	No	Substance dangereuse/catégories de danger	Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exi- gences relatives au seuil bas et au seuil haut		Notes
	E1	dangers pour l'environnement (danger pour l'environnement aqua- tique, cat. 1)	100	200	56)

Mention

56) danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie aiguë 1 ou chronique 1

Directive relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS)

aucun des composants n'est énuméré

Directive-cadre sur l'eau (DCE)

Liste des polluants (DCE)				
Nom de la substance No CAS Énuméré dans Remarques				
oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine		a)		

Légende

a) Liste indicative des principaux polluants

Règelement concernant les polluants organiques persistants (POP)

aucun des composants n'est énuméré

Réglementations nationales (Allemagne)

Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen (Ordinance on facilities for handling substances hazardous to water) (AwSV)

Wassergefährdungsklasse, WGK (classe de danger lié à l'eau)

2 explicitement dangereux pour l'eau

Instructions techniques sur la qualité de l'air (Allemagne)

Numéro	Groupe de substances	Classe	Conc.	Flux de masse	Concentration de masse	Mention
5.2.5	substances organiques		≥ 25 % m	0,5 ^{kg} / _h	50 ^{mg} / _{m³}	3)

Mention

 le débit-masse total de 0,50 kg/h ou la concentration de masse totale de 50 mg/m³, dont chacun doit indiquer le carbone total, ne doivent pas être dépassées (sauf substances organiques en poudre)

Stockage de substances dangereuses dans des conteneurs non stationnaires (TRGS 510) (Allemagne)

Classe de stockage (LGK)

10 (liquides combustibles)



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Dental Model Water Washable

Numéro de la version: SDS 1.0 Date d'établissement: 2024.10.08

Inventaires nationaux

Pays	Inventaire	Status
AU	AIIC	tous les composants sont énumérés
CA	DSL	les composants ne sont pas tous énumérés
CA	NDSL	les composants ne sont pas tous énumérés
CN	IECSC	les composants ne sont pas tous énumérés
EU	ECSI	les composants ne sont pas tous énumérés
EU	REACH Reg.	les composants ne sont pas tous énumérés
JP	CSCL-ENCS	les composants ne sont pas tous énumérés
JP	ISHA-ENCS	les composants ne sont pas tous énumérés
KR	KECI	les composants ne sont pas tous énumérés
MX	INSQ	les composants ne sont pas tous énumérés
NZ	NZIoC	tous les composants sont énumérés
PH	PICCS	les composants ne sont pas tous énumérés
TR	CICR	les composants ne sont pas tous énumérés
TW	TCSI	les composants ne sont pas tous énumérés
VN	NCI	tous les composants sont énumérés
US	TSCA	les composants ne sont pas tous énumérés

<u>Légende</u>

AIIC Australian Inventory of Industrial Chemicals
CICR Chemical Inventory and Control Regulation

CSCL-ENCS List of Existing and New Chemical Substances (CSCL-ENCS)

DSL Liste intérieure des substances (LIS)

ECSI CE inventaire de substances (EINECS, ELINCS, NLP)

IECSC Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China

INSQ National Inventory of Chemical Substances

ISHA-ENCS Inventory of Existing and New Chemical Substances (ISHA-ENCS)

KECI Korea Existing Chemicals Inventory

NCI National Chemical Inventory

NDSL Liste extérieure des substances (LES)

NZIOC New Zealand Inventory of Chemicals

PICCS Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)

REACH Reg. substances enregistrées REACH
TCSI Taiwan Chemical Substance Inventory

TSCA Toxic Substance Control Act

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures	
ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route	
ADR/RID/ADN	L'accords relatifs au transport international des marchandises dangereuses par route/rail/voie de navigation intérieure (ADR/RID/ADN)	
Aquatic Acute	Dangereux pour le milieu aquatique - danger aigu	
Aquatic Chronic	Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique	



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Dental Model Water Washable

Numéro de la version: SDS 1.0 Date d'établissement: 2024.10.08

Abr.	Description des abréviations utilisées			
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)			
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packagi des substances et des mélanges			
Code IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses			
DBO	Demande Biochimique en Oxygène			
DCO	Demande Chimique en Oxygène			
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)			
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)			
EC50	Effective Concentration 50 % (Concentration efficace 50 %). La CE50 correspond à la concentration d'une substance testée et traînant 50 % de modifications de la réponse (e50.: sur la croissance) au cours d'une période donnée			
ED	Perturbateur endocrinien			
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)			
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)			
EmS	Emergency Schedule (plan d'urgence)			
ErC50	≡ CE50: dans cette méthode, la concentration de la substance à étudier qui provoque une réduction de 50 %, soit de l croissance (CE50b), soit du taux de croissance (CE50r) par rapport au témoin			
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë			
Eye Dam.	Causant des lésions oculaires graves			
Eye Irrit.	Irritant oculaire			
facteur M	Un facteur de multiplication. Il est appliqué à la concentration d'une substance classée comme dangereuse pour le milieu aqu tique, toxicité aiguë de la catégorie 1 ou toxicité chronique de la catégorie 1, et qui est utilisé pour obtenir, grâce à la méthode de la somme, la classification d'un mélange dans lequel la substance est présente			
FBC	Facteur de bioconcentration			
IATA	Association Internationale du Transport Aérien			
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuse pour le transport aérien)			
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)			
LC50	Lethal Concentration 50 % (concentration létale 50 %): la CL50 correspond à la concentration d'une substance testée entraîna une létalité de 50 % au cours d'une période donnée			
LGK	Lagerklasse (classe de stockage selon la TRGS 510, Allemagne)			
log KOW	n-Octanol/eau			
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)			
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale			
OACI-IT	Technical instructions for the safe transport of dangerous goods by air (instructions techniques pour la sécurité du transpor aérien des marchandises dangereuses)			
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique			
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)			
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction de substances chimiques)			
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses			
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies			
Skin Corr.	Corrosif pour la peau			
Skin Irrit.	Irritant pour la peau			
Skin Sens.	Sensibilisation cutanée			
SVHC	Substance of Very High Concern (substance extrêmement préoccupante)			
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe (règles techniques concernant les substances dangereuses, Allemagne)			
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)			



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Dental Model Water Washable

Numéro de la version: SDS 1.0 Date d'établissement: 2024.10.08

Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE.

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.

Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans la rubrique 2 et 3)

Code	Texte
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.